



10ème assemblée générale de l'EMFU

Description

La 10ème assemblée Générale de l'EMFU a eu lieu à Almuñécar, en Espagne le 24 et 25 mai dernier, sous l'égide de l'[AEAMD](#), fédération espagnole d'aéromodélisme membre de l'EMFU.



A cette occasion, nous avons

acté l'adhésion de deux nouvelles organisations : l'association maltaise d'aéromodélisme [MMAFA](#) et les Allemands du [DMFV](#), première organisation européenne en nombre d'adhérents. C'est une étape majeure dans l'unification de l'unité aéromodéliste européenne, [l'EMFU](#) représente désormais plus de 200000 pilotes, ce qui permet ainsi de parler d'une seule voix auprès de nos autorités nationales et internationales.

C'est donc une étape majeure qui a été franchie. [L'EASA](#) ne s'y est pas trompée car c'est directement

Natale Di Rubbo, le responsable européen pour les UAS qui a répondu à nos questions concernant les défis réglementaires de l'UE auxquels la communauté aéromodéliste européenne est confrontée.

Intervention du responsable européen pour les UAS

Natale di Rubbo a expliqué que l'EASA a l'intention de proposer une modification des règles de l'UE afin de supprimer les « autorisations de l'article 16 » (exploitation de modèles réduits dans le cadre de clubs et d'associations – les autorisations sous lesquelles la plupart d'entre nous volent) de la « catégorie spécifique ». Jusqu'à présent, de nombreux pays ont appliqué (à tort) à notre sport les limites de la catégorie spécifique ou ouverte. La modification proposée clarifiera le fait que les États membres sont entièrement libres de fixer leurs propres règles pour nos opérations – la seule exigence étant l'enregistrement des pilotes – et que les règles de la catégorie ouverte ou de la catégorie spécifique ne jouent aucun rôle pour nos opérations au titre de l'article 16. L'EMFU demande depuis longtemps cette clarification

Natale di Rubbo a également exprimé le soutien de l'AESA pour assurer une mise en œuvre à faible impact des règles de l'UE par les pays membres de l'AESA. L'AESA a accueilli favorablement nos propositions de mise à jour de sa Foire aux questions et étudiera les possibilités de nous permettre de faire une présentation sur les questions de mise en œuvre lors de l'une des prochaines réunions avec les pays membres de l'AESA.

Report d'incidents

Les travaux de l'UE sur les comptes rendus obligatoires d'événements (incidents et accidents) constituent une préoccupation immédiate pour l'EMFU. Les règles de l'UE exigent la notification des incidents qui entraînent des blessures graves ou qui impliquent des aéronefs pilotés, mais la mise en œuvre de ces règles a été très différente jusqu'à présent. L'UE prépare actuellement des propositions de catégories pour les incidents impliquant des aéronefs sans pilote. L'EMFU travaille avec Europe Air Sports pour s'assurer que les nouvelles règles sont applicables à notre sport de la façon la moins contraignante possible.

Les organisations membres ont été invitées à suivre de près les développements nationaux en matière de rapports d'incidents.

Signalement électronique

En ce qui concerne le signalement électronique notamment dans la mise en œuvre de l'U-Space, nous avons convenu avec l'EASA d'un prochain planning de réunions tant en ligne que physiques au siège de l'EASA à Cologne dans les prochains mois.

Recrutement des jeunes pilotes

Personne ne recrute plus de jeunes pilotes que la communauté de l'aéromodélisme et notre travail est essentiel pour l'avenir de l'aviation en Europe.

Nous avons entendu parler d'initiatives passionnantes de la part de certains de nos membres. Nous

allons donc nous focaliser sur cet objectif dans les prochains mois en mettant en avant les bonnes initiatives prises par les organisations. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres.